

La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 2, Number 1-5

Sommaire

- Le certificat de transmission
- La préparation
- Le 1er Audit
- Le contrôle des préconisations
- Le 2e Audit
- La Certification

Autres étapes de la préparation

- Pourquoi préparer la transmission de mon entreprise
- Le conseil Patrimonial
- L'évaluation approfondie d'une entreprise
- L'optimisation du patrimoine

Rubriques

Présentation du Cabinet Actoria

Accès Intranet

Glossaire

Prestations Cédants

Préparation de l'opération de transmission de mon entreprise en Suisse

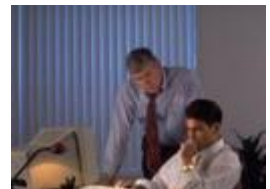
La préparation de la cession d'une entreprise est indispensable pour beaucoup d'entreprises afin d'enlever les obstacles à la cession d'une PME, ou pour optimiser sa valeur. Quelle que soit la taille ou l'activité, une bonne préparation est un excellent retour sur investissement. Dans le processus de préparation, il est de rigueur de faire certifier de « transmissible » votre entreprise afin d'optimiser les chances de réussite de cession. Il faut néanmoins, suivre les quatre étapes essentielles à l'option de ce certificat.

Le certificat de transmission

Nombreux d'entre vous se posent la question "mon entreprise est-elle vraiment transmissible" ?

Cela fait longtemps que vous êtes à la tête de votre entreprise et vous vous interrogez sur :

- sa viabilité à long terme
- la qualité de votre gestion
- l'organisation interne
- la qualité de vos produits/services
- la qualité de votre projet d'entreprise
- le respect des réglementations en vigueur,...



Si vous êtes dans cette situation, nous vous conseillons de faire **certifier "transmissible"** votre entreprise.

Les experts d'Actoria disposant de compétences multi-sectorielles et pluri-disciplinaires réaliseront un premier audit, une phase de contrôle de préconisations ainsi qu'un second audit avant de vous attribuer le **Certificat de Transmission**.

► La Préparation

Cette phase préparatoire a pour objet de faire une première analyse des résultats de l'entreprise ainsi que de ses fondamentaux.

Diagnostic économique

Après une première séance de travail en vue de réunir les documents et informations nécessaires, nous procéderons à un **diagnostic financier et économique** approfondi de l'entreprise qui portera sur :



- l'analyse des résultats commerciaux sur 3 ans
- l'analyse des résultats financiers sur 3 ans
- l'analyse de rentabilité
- l'analyse de stratégie financière Diagnostic économique

Business-plan

Après une séance de travail en vue de réunir les documents et informations nécessaires, nous réaliserons un business-plan de votre entreprise en vue de définir votre **projet d'entreprise à moyen et long terme**.



Par ailleurs, une analyse de marché et de concurrence sera réalisée.

Cette mission consistera ensuite à **projeter l'entreprise dans son environnement économique, juridique et financier**.

Plusieurs **budgets prévisionnels** seront établis en raccordement avec la comptabilité générale.

La valorisation

Après une séance de travail en vue de réunir les documents et informations nécessaires, nous réaliserons une valorisation de votre entreprise en vue de définir la **valeur de l'entreprise avant l'audit**.

Un **bilan économique** sera dans un premier temps établi en prenant en compte les retraitements nécessaires.

Sur la base d'une sélection de méthodes, **la valeur moyenne pondérée de l'entreprise** sera déterminée.



Contactez-nous

<http://www.actoria.ch>

info@actoria.ch

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria

► Le 1er Audit

Après une séance de travail en vue de réunir les documents et informations nécessaires, nous procéderons à l'audit complet de l'entreprise:

I. Audit du cycle : immobilisations

- 1/. Procédure d'audit des immobilisations en non valeur et incorporelles
- 2/. Procédure d'audit des immobilisations corporelles
- 3/. Procédure de contrôle des immobilisations financières

II. Audit du cycle : achats – approvisionnements

- 1/. La fonction achats-approvisionnements
- 2/. Finalités et objectifs
- 3/. Contrôle des phases du cycle d'achat



III. Procédure et audit du cycle de ventes

- 1/. Les différents types de ventes
- 2/. Services Intervenants
- 3/. Aspects organisationnels

IV. Audit des stocks

- 1/. Les étapes fondamentales de la mission d'audit des stocks
- 2/. Méthodologie d'audit de l'inventaire par observation physique

V. Audit du cycle « personnel » : audit social

- 1/. Définition et rôles
- 2/. Structures et domaines d'actions
- 3/. Démarches et axes de l'audit social

VI. Audit des opérations de trésorerie de l'entreprise

- 1/. Aperçu sur le contrôle interne de la trésorerie
- 2/. Les conditions d'exercices de l'audit de trésorerie
- 3/. Exemples de techniques de détournements
- 4/. Procédures et examens particuliers
- 5/. Vérification finale de cohérence

VII. Audit de production

- 1/. Cycle de production
- 2/. Politique qualité
- 3/. Cohérence et productivité

Contactez-nous

<http://www.actoria.ch>

info@actoria.ch

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria

VIII. Audit juridique

- 1/. Secrétariat juridique société
- 2/. Gestion et politique contractuelle
- 3/. Gestion et politique industrielle et intellectuelle
- 4/. Audit des assurances

IX. Audit environnemental

L'audit complet de l'entreprise prend la forme d'un **rapport complet** faisant apparaître les forces et faiblesses de l'entreprise.

► Le contrôle des préconisations

Une procédure de certification avec une **grille d'évaluation** est mise en place et définie sur la base des conclusions du rapport d'audit.

La grille d'évaluation permet un **classement en 3 catégories** des préconisations résultant du rapport d'audit.



Les préconisations "**feu vert**" doivent être suivies d'effet de manière optionnelle et sans aucune obligation.

Les préconisations "**feu orange**" doivent être appliquées sans que le non-respect entraîne un échec de certification sauf si ces "feu orange" sont en très grand nombre.

Les préconisations "**feu rouge**" doivent être obligatoirement suivies d'effet.

Les experts d'Actoria accompagnent le client sur la mise en application des préconisations et assurent un suivi complet de la gestion pendant cette période transitoire.

► Le 2e Audit

Après une séance de travail en vue de réunir les documents et informations nécessaires, nous procéderons à un nouvel audit complet de l'entreprise.

Cet audit moins étendu que le premier vise à vérifier le respect des préconisations notamment rouge et orange.

Contactez-nous

<http://www.actoria.ch>

info@actoria.ch

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria

Les experts d'Actoria vont vérifier lors de cet audit que les préconisations rouges ont été corrigées et que des améliorations sensibles touchent les préconisations orange.



Ce 2e audit est en général d'une durée bien inférieure au premier.

Il comprendra cependant un nouveau diagnostic économique et financier ainsi qu'une valorisation financière afin de déterminer la nouvelle valeur de l'entreprise.

Le 2e audit fait l'objet d'un rapport détaillé.

► La certification

Sur base du rapport de 2e audit, les corrections apportées aux principales faiblesses de l'entreprise permettront d'émettre un **Certificat Transmission**.

Ce Certificat présentera de nombreux avantages lorsque vous déciderez de céder votre entreprise :

- **les principales faiblesses** de votre entreprise auront été **corrigées**.



- **vous connaissez la valeur objective de votre entreprise** avant et après la certification. La certification aboutit à une **augmentation moyenne de valeur de 10 à 15%**. Une nouvelle valorisation sera établie à ce stade.

- vous disposerez d'un document de travail très efficace pour présenter vos entreprises à des repreneurs ou investisseurs. A ce titre, Actoria incorpore gracieusement à sa prestation de certification, la **rédaction d'un dossier de présentation complet** de votre entreprise.

- il vous sera aisé de **réduire la garantie de passif au strict minimum**.

- la **durée de l'audit du repreneur sera réduite** et surtout vous serez à l'abri de la découverte d'un risque dans votre gestion par le repreneur.

Contactez-nous

<http://www.actoria.ch>
info@actoria.ch

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria